

Conseil Municipal – Séance du 15 février 2016

Excusés : X. Francisco (pouvoir à G. Gentaz), M. Piraudon (pouvoir à P. Bonnaire), V. Bonnet.

Secrétaire de séance Muriel Vicente

Programme d'installation de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques : Le SEDI est chargé de programmer et de réaliser l'installation de bornes publiques sur le département de l'Isère. Le Schéma établi par un bureau d'étude positionne quatre bornes sur la commune de Nivolas-Vermelle. Chaque borne comportera deux prises, donc nécessite de mobiliser trois places de stationnement : une normale et une double (handicapés), soit une surface d'environ 35m². Le coût d'une borne est estimé à 12 000€HT, et la participation de la commune serait de 30% soit 3600€ par borne, plus l'aménagement des places de stationnement.

Proposition de ramener le schéma à une borne sur la commune. Positionnement en priorité sur le parking du Centre Commercial Colruyt, si le propriétaire est d'accord, sinon sur le parking de covoiturage (Unanimité).

Litige par rapport à l'inondation du garage de Mme Badin : Lors de l'orage du 6 octobre 2015, le garage de me Badin a été inondé par les eaux venant de la voirie. La rue du Bas-Vermelle étant une voirie d'intérêt communautaire, nous avons transféré le dossier à la CAPI et nous ne nous sommes pas rendus à la convocation de l'expert. L'expertise rend la commune responsable de l'inondation par défaut d'entretien du fossé. L'assurance de Mme Badin se retourne vers la commune et réclame le montant du dommage de 500,00€. Décision de prendre en charge le sinistre, éventuellement avec notre assureur (17 pour, 1 contre)

Audit du restaurant scolaire : M. Schauss a rendu son rapport concernant l'analyse qu'il a fait du fonctionnement du restaurant scolaire. Il met en avant la qualité de la préparation des repas, mais pointe un certain nombre d'améliorations nécessaires :

En cuisine : Rédiger les protocoles HACCP portant sur la préparation des repas et l'entretien des équipements. Acheter des équipements complémentaires (à inscrire au BP 2016). Percer une porte de communication entre la cuisine et le bureau afin de dégager la zone de livraison des marchandises du bureau qui y est installé.

En salle à manger : Equiper progressivement les salles à manger avec des chaises moins lourdes. Envisager une formation des personnels qui interviennent en salle pour améliorer le temps de repas.

Pour les inscriptions : Revoir la question des annulations le jour même, car cela entraîne une production importante de déchets de l'ordre de 10 à 15%.

Les suites à donner seront examinées en commission scolaire.

Centre de loisirs : définition des dates de fonctionnement, proposition du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016.

Tarifs : proposition d'appliquer une augmentation de 2% au tarif de chaque tranche soit : de 0€ à 285€ : 4,45€, de 286€ à 567€ : 6,70€, de 568€ à 727€ : 9,10€, de 728€ à 933€ : 11,45€, de 934€ à

1208€ : 13,90€, de 1209€ à 1326€ : 16,60€, supérieur ou égal à 1327€ : 17,75€, hors commune inférieur à 1000€ : 18,75€, hors commune sup à 1000€ : 19, 20 (Unanimité)

Plan de gestion de l'ambrosie : Depuis 2012, la CAPI assure l'animation et la formation d'un réseau de référents ambrosie qui regroupe élus, techniciens et agriculteurs.

Depuis 2015, la CAPI a organisé et financé la mise à disposition de chaque référent d'outils de signalement de gestion et planification de la lutte contre cette espèce nuisible. Grâce à ces outils, chaque commune devrait être en mesure de connaître les zones infestées, la période et les coûts à engager pour la supprimer. La seconde phase sera engagée dès l'été 2016. Elle peut s'articuler de deux façons : **Un plan de gestion communal** piloté par la commune coordonné avec les actions intercommunales. **Un plan de gestion intercommunal** piloté par la CAPI, qui permettra la mutualisation des moyens et la maîtrise des coûts.

Le plan communal mis en place actuellement comporte un suivi des zones infestées et une fauche supplémentaire avant la montée en graine. Proposition de maintenir le plan communal (Unanimité)

Représentants de la commune au sein des commissions de la CAPI : Validation des désignations suivantes : Commission urbanisme et foncier : Viviane Bonnet Titulaire, Christian Beton suppléant, commission bâtiments et moyens généraux : Viviane Bonnet titulaire, Colette Deroux-Dauphin suppléante, commission cycle de l'eau : Michel Rival titulaire, Roger Dolin suppléant. (Unanimité)

Mise en place de l'entretien professionnel : L'entretien professionnel a été rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. La valeur professionnelle des agents est appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Proposition d'adopter, pour démarrer, les critères et la grille d'entretien élaborée par le Centre de Gestion de l'Isère. (unanimité)

Assurance des garanties statutaires du personnel : Le contrat d'assurance de Groupama pour la garantie des risques statutaires est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Proposition de reconduire le contrat pour une durée de trois ans aux taux suivants : 6,35% pour les agents CNRACL, 1,44% pour les agents IRCANTEC, avec une franchise de 10 jours en cas de maladie ordinaire. (unanimité)

Information sur la situation du bureau de tabacs : Les douanes nous ont informés que l'enquête préalable à l'implantation d'un débit de tabac sur la commune est en cours.

Charte de mise à disposition de la salle des fêtes : Proposition de mise en place d'une charte prévoyant les engagements respectifs de la commune et du producteur de spectacle lors de la mise à disposition de la Salle des Fêtes pour l'organisation d'un spectacle, dans le cadre de la programmation communale des soirées de Nivolas. (Unanimité)

Sécurité route de Sérézin : Un nouvel accident grave s'est produit route de Sérézin. Contact sera pris avec le département et la CAPI afin de trouver des solutions d'amélioration de la sécurité.

Portage de repas : On constate une légère diminution du nombre de portage de repas à domicile. Ce service permet d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Un article sera fait dans le TUN en ce sens.

Commissions bibliothèque : Installation de la nouvelle bibliothécaire en remplacement de la titulaire qui part à la retraite. Présentation de la charte du lecteur. Mise en place d'un exercice incendie avec les pompiers. Etudier la possibilité de mettre des roulettes sous les bacs des albums enfants qui sont très lourds à déplacer.

Commission finances : Un premier cadrage du budget 2016 a été fait. De nouvelles données devront être intégrées (congé de maladie d'un agent, congé de maternité d'un autre). Les données des bases et des dotations ne sont pas encore connues. Il apparaît, sous réserve de confirmation de ces données, qu'une augmentation de 1% des taux serait suffisante.

Commissions CAPI : Environnement, relance pour obtenir une estimation du coût de transformation d'une collecte en collecte sélective au porte à porte. Culture : candidature de la commune pour accueillir un concert décentralisé de jazz. Demande d'avancer sur le chantier de collaboration entre les bibliothèques communales et le réseau des bibliothèques CAPI. Culture Val d'Agny : Volonté de coordonner les activités mises en place dans les communes du territoire. Transports : lors de la refonte des lignes, voir la prolongation de la ligne D de Boussieu au Lycée Saint-Marc, en passant par la ZAE du Vernay.

Déclarations préalables :

Alberto Faria : parcelles AH 132-133, en zone Ua au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour aménagement de combles et création de fenêtres de toit, ouverture en façade et création d'un balcon, 3080 RN85.

EDF ENR Solaire : parcelle AE 638, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation d'un générateur photovoltaïque au 117 rue de Vermelle.

SCI Giaouras : parcelle AC 125, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour ravalement de façade bardage et crépi au 1650 RD 1085.

Société Garcia Hervé fleurs : parcelle AB 243, en zone Ui au PLU, pour modification de façade au 1095 RD 1085.

Société Garcia Hervé fleurs : parcelle AB 243, en zone Ui au PLU, pour installation d'une enseigne commerciale en façade au 1095 RD 1085.

Certificats d'urbanisme :

Cabinet d'Urbanisme Reynard : parcelle AB 115, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU informatif sur terrain situé 170, Avenue de Ruffieu.

Me Anne Muffat : parcelle AC 335, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour CU sur un terrain bâti situé 383, rue des Châtaigniers.

Me Costes et Laydernier : parcelle AD 387, 393, 398, en zone Ub et Nd au PLU, blanc, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 47, Allée du Bois des Mûriers.

Me Costes et Laydernier : parcelles AD 153, 154 et 644, en zone Ub et ND au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 525 Avenue de Ruffieu.

Me Jérôme Ray : parcelle AD 442, en zone AUi au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour CU informatif sur un terrain situé dans la ZAE du Vernay.

Me Franck Boule : parcelles AB 252, 256, 651,841, en zone Ui au PLU, pour CU informatif sur terrains bâtis au 839 RD 1085.

Me Caroline Bedel-Bonjean : parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, pour CU informatif sur terrain bâti 324, Allée de Montcizet.

Me Laydernier : parcelle AD 61, en zone Ua au PLU, pour CU informatif sur terrain situé au Bas-Nivolas.

Permis de construire :

SCI CODA (M. Laurent Darne Barbet) : parcelle 19p, 25p et 363p, en zone AUi au PLU blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un bâtiment de bureaux et d'un magasin sur un terrain situé dans la ZAE du Vernay.

Rudy Clichet : parcelles AH 58 et 244, permis modificatif pour modification des couleurs de façades, sur un terrain situé aux Curtets.

Osman Erdogan : Parcelle AB 867, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, avenue de Ruffieu.

Huseyin Yilmaz : parcelles AC 165, 324 et 325, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 et Rouge RG au PPR, pour construction de deux maisons individuelles, impasse des Chaûmes. L'infiltration n'est pas possible sur la parcelle.

Memet Ontas : Parcelle AC 26, en zone AUi au PLU, pour construction de 3 entrepôts et un logement de fonction dans la ZAE du Vernay.

Iliess Thloli : parcelle AE 731, transfert d'un permis accordé pour la construction de deux maisons au 73, rue de l'Hôtel de Ville.

Autorisation de travaux :

Société Garcia Hervé Fleurs : parcelle AB 243, en zone Ui au PLU, pour aménagement d'une surface de vente dans un bâtiment existant, au 1095 RD 1085.

